

Extrait des statuts de l'Association Magnificat – Accueillir la Vie

3.1 « L'Association Magnificat -Accueillir la Vie a pour objet le secours et l'assistance à des jeunes femmes en situation de détresse, futures mères ou mères de nouveau-nés, et cherche à leur venir en aide pour les sortir de la précarité et faciliter leur réinsertion sociale et l'avenir de leurs enfants.

3.2 À cette fin, l'Association pourra :

- créer les structures d'accueil nécessaires et les faire fonctionner [...]*
- acquérir ou prendre à bail tous les immeubles nécessaires à la réalisation de son objet et en avoir la jouissance [...]*
- susciter et fédérer des Associations qui défendront les mêmes objectifs ».*